



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

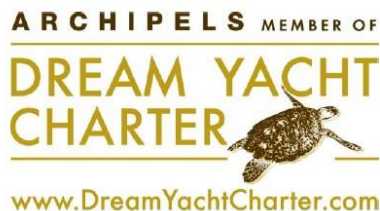
*Cabinet*

*Section de la communication interministérielle*

Papeete, le 21 février 2019

**LE HAUT-COMMISSAIRE COMMUNIQUE**

**ARCHIPELS CROISIERES reçoit un agrément au titre de la  
défiscalisation nationale**



L'Etat, par l'intermédiaire de cet agrément, apporte une nouvelle fois son appui au secteur du tourisme. L'avantage fiscal accordé à la **société ARCHIPELS CROISIERES** vise à soutenir le développement de l'activité de tourisme nautique par l'acquisition de deux nouveaux catamarans.

Ce programme d'investissement a pour objectif de rouvrir le cycle de croisières dans les îles des Tuamotu, en particulier à Rangiroa et à Fakarava, participant ainsi à l'essor touristique de ces atolls.

Le coût de l'investissement est évalué à 331,8 millions FCFP et la réduction d'impôt consentie se chiffre à 215,7 millions FCFP.

Secteur doté d'un fort potentiel de développement économique, l'Etat et le Pays conjuguent ainsi leurs efforts pour faire du tourisme nautique une priorité.

Pour mémoire, depuis 2011, une dizaine de projets a bénéficié d'une aide fiscale pour un montant d'investissement global d'environ 2 milliards FCFP pour accompagner l'activité de charter nautique en Polynésie française.

**René BIDAL**